

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : *Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube*.....
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : *N° 4 Boulevard du 14 juillet*
 Commune : *BAR-SUR-AUBE*.....
 Code postal *..10 200*.
 Nature des activités : *Etablissement public de coopération intercommunale*.....

 Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
Apus apus	<i>Au moins un couple de Martinet noir niche au niveau d'un trou au-dessus d'une des vitres de la façade sud du « nouveau » gymnase qui sera détruit</i>
Martinet noir	
Passer domesticus	<i>L'isolation de la façade est du « nouveau » gymnase est ponctuée d'une vingtaine de trous (dégradation de la surface). Aucun oiseau n'a été observé mais les trous étaient bien occupés par des anciens nids (pailles, plumes d'oiseau) de Moineau domestique.</i>
Moineau domestique	
Pipistrellus pipistrellus	<i>Présence de l'espèce dans le toit du « nouveau » gymnase. Du guano a été observé à l'intérieur du bâtiment et un comptage au coucher du soleil a permis de dénombrer 38 individus en sortie de gîte.</i>
Pipistrelle commune	
Podarcis muralis	<i>Un individu de Lézard des murailles a été observé au pied de la façade sud du « nouveau » gymnase au niveau de la strate herbacée (entre la façade et la zone goudronnée constituant le terrain de sport extérieur</i>
Lézard des murailles	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : *La rénovation des gymnases de la cité scolaire Gaston Bachelard, objet de la demande, entrent dans le champ de ces paragraphes du Code de l'Environnement.*

La justification du projet au regard des dispositions de l'article L 411-2 sont :

- *La vétusté de certaines parties des bâtiments, engendrant un danger pour le public.*
- *La rénovation, suivi de l'ouverture au public répondent à un enjeu social et économique.*
- *La mutualisation des locaux dans un unique bâtiment, permettant des économies d'entretien dans les années futures*

Voir dossier joint.....
 Suite sur papier libre

